



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2019-168

PUBLIÉ LE 9 MAI 2019

Sommaire

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2019-05-09-001 - Arrêté de délégation de signature marchés APHP.5 (4 pages)

Page 3

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2019-05-09-001

Arrêté de délégation de signature marchés APHP.5

Arrêté de délégation de signature n°

Le directeur préfigurateur du Groupe hospitalier « APHP.5 » regroupant les groupes hospitaliers Hôpitaux Universitaires Paris Centre (Cochin, Broca, La Collégiale, La Rochefoucauld et Hôtel-Dieu), Hôpitaux Universitaires Paris Ouest (Hôpital européen Georges Pompidou, Coeurin-Celton et Vaugirard) et Hôpital Universitaire Necker-Enfants malades.

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9,

Vu l'article R.6143-38 du Code de la santé publique,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directorial n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directorial n° 2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient ».

Vu l'arrêté directorial n°75-2016-05-04-008 modifié du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP à Serge MOREL, Le directeur préfigurateur du Groupe hospitalier « APHP.5 » en matière de marchés publics,

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à

- Monsieur Jérôme ANTONINI, directeur placé auprès du directeur préfigurateur du groupe hospitalier « APHP.5 » en qualité d'adjoint,

en vue de signer, au nom du Directeur et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à

- Madame Aude BOILLEY-RAYROLES, directrice chargée des Hôpitaux Universitaires Paris Centre,
- Madame Maya VILAYLECK, directrice chargée de l'Hôpital Universitaire Necker-Enfants Malades,
- Madame Anne LEFEBVRE, directrice chargée des Hôpitaux Universitaires Paris Ouest,

en vue de signer, au nom du Directeur et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés passés pour le compte du Groupe hospitalier « APHP.5 ».

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée à :

- Madame Marianne BENSARD, directrice des achats, services économiques et logistiques APHP.5,
- Monsieur Youness IDRISSE, directeur des achats, achats, services économiques et logistiques adjoint APHP.5,
- Madame Christine CAMPAGNAC-BOULIN, directrice des achats, services économiques et logistiques adjointe APHP.5,
- Madame Anne-Laure DE CESARE, directrice des finances adjointe APHP.5,

en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°,7°,8°, 9°, 10° et12° de l'article 2 B ;

ARTICLE 4 : Délégation de signature est donnée aux cadres suivants en vue de signer dans les domaines relevant de leurs compétences, les actes nécessaires à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés définis à l'article 2 et 3 F de l'arrêté directeur modifié du 04 mai 2016, passés pour le compte du Groupe hospitalier « APHP.5 », comme suit:

Pour la Cellule marchés :

- Madame Murielle CLAREBOUT DELAULNE, attachée d'administration hospitalière, responsable de la Cellule marchés, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°,7°,8° (à l'exception de l'attribution),10° et12° de l'article 2 B ;
- Monsieur Amaury JACQUELOT, attaché d'administration hospitalière, responsable de la Cellule marchés, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°,7°,8° (à l'exception de l'attribution),10° et12° de l'article 2 B ;

Pour la direction des investissements, des travaux et des services techniques et des équipements:

- Monsieur Serge VERDIER, directeur des investissements APHP.5, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.
- Madame Sandrine BRICAUD-DEWEZ, directrice des travaux et de la maintenance APHP.5, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6° 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.
- Monsieur Gilles PIVERT, directeur des équipements APHP.5, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.
- Monsieur Damien KOCIK, ingénieur en chef, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6° 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C

Pour la direction achats, services économiques et logistiques :

- Madame Marianne BENSARD, directrices des achats, services économiques et logistiques APHP.5, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.
- Monsieur Youness IDRISSE, directeur des achats, achats, services économiques et logistiques adjoint APHP.5, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.
- Madame Christine CAMPAGNAC-BOULIN, directrice des achats, services économiques et logistiques adjointe APHP.5, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.

Pour la direction des systèmes d'information:

- Monsieur Vincent VAUCHEL, directeur du pilotage et de la transformation et des systèmes d'information APHP.5, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Vincent VAUCHEL, délégation est donnée à Monsieur Patrice GARCIA, directeur du système d'information local, Madame Sylvie POUJADE, adjointe au directeur du système d'information local, Madame Florence CHAMBERY, directrice du système d'information local, Monsieur Jean-Louis BOULBEN, directeur du système d'information local, Monsieur Jean-Marc Mulet, ingénieur hospitalier en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.

Pour la direction des affaires financières :

- Madame Marion BOUSQUIÉ, directrice des finances APHP.5, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marion BOUSQUIÉ, délégation est donnée à Madame Anne-Laure DE CESARE, directrice des finances adjointe APHP.5 et Monsieur Etienne LISSILOUR, directeur des finances adjoint APHP.5, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.

Pour la direction des ressources humaines :

- Monsieur Eric ROUSSEL, directeur des ressources humaines APHP.5, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric ROUSSEL, délégation est donnée à Madame Charlotte CARDIN, directrice des ressources humaines adjointe APHP.5, à Monsieur Alexandre FRITSCH, directeur des ressources humaines adjoint APHP.5, à Madame Marianne FRANIER, directrice des ressources humaines adjoint APHP.5, à Monsieur Frédéric SPINHRNY, directeur des ressources humaines adjoint APHP.5, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C

Pour la direction de la recherche, de l'innovation et des maladies rares :

- Madame Hélène CART-GRANDJEAN, directrice de la recherche, de l'Innovation et des maladies rares APHP.5, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène CART-GRANDJEAN, délégation est donnée à Madame Nathalie SIEDLARZ, attachée d'administration hospitalière et Madame Alexia BAUR, attachée d'administration hospitalière, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.

Pour Pharmacie à Usage Intérieur

- Monsieur Rui BATISTA, Chef de Service et gérant de la Pharmacie à Usage Intérieur, en vue de signer les actes visés au 1° de l'article 2C

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté est transmise au service facturier et à la délégation à la coordination des politiques d'achat, conformément à l'article 6 de l'arrêté DG n°75-2016-05-04-008 modifié du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP à Serge MOREL, Directeur préfigurateur du Groupe hospitalier « APHP.5 », en matière de marchés publics.

ARTICLE 6 : L'arrêté de délégation de signature n°75-2018-10-11-010 du 12 octobre 2018, est abrogé.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 09/05/2019

Le Directeur préfigurateur du Groupe hospitalier APHP.5

SIGNÉ

Serge MOREL